

de BUT en BLANC

Elections à la Commission Administrative Paritaire
Académique des Infirmier(e)s de clermont-Ferrand

En votant à 70% pour le SNICS dans notre académie en décembre 2014, les infirmières et infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ont voulu confirmer notre organisation syndicale à la 1^{ère} place.

Pour permettre au SNICS de continuer à vous défendre et à vous informer régulièrement comme il est le seul à l'avoir toujours fait au fur et à mesure des audiences qu'il obtient ou des groupes de travail auxquels il participe, réaffirmez lors de ce nouveau vote votre volonté de voir améliorer les réponses à apporter à notre profession.

Qui élisez-vous en novembre?

Vos « délégués du personnel » : des collègues proches de vous (provenant des différents départements de notre académie) qui vous défendront à la commission paritaire académique. Leur rôle est de vous écouter, de prendre connaissance des éléments que vous leur transmettez, de vous défendre dans des commissions où siègent à parité des représentants de l'administration.

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote. Pour voter, utilisez la liste de candidats sans rature ni ajout !



Pour le SNICS, le rôle des élus est de faire respecter les droits des collègues et de faire prendre en compte leur situation dans la transparence et l'équité. Les élus doivent être persuasifs et compétents dans la connaissance des dossiers et dans l'analyse des textes pour convaincre l'administration puis le Recteur de se ranger à leur avis.

Les candidats présentés par le SNICS/FSU sont des représentants qui ne s'en laissent pas compter. Ils sont pour vous une garantie contre l'arbitraire et l'autoritarisme pour obtenir :

- **Un avancement** de carrière à l'ancienneté et non à l'appréciation.
- Le nouveau système de promotion, profondément injuste, a généré de multiples discriminations entre les collègues. Au prétexte de promotions « au mérite », l'administration s'appuie le plus souvent sur des raisons subjectives et arbitraires pour tenter d'exclure certaines infirmières.
- **Le respect de vos droits** à mutations, temps partiels, disponibilités, détachements, congés formation, titularisations, révisions d'appréciation, mois de réductions d'ancienneté, problèmes de santé, difficultés administratives, sanctions, etc.
- **La garantie d'une information** la plus efficace possible : diffusion large de notre revue de But en Blanc et de nos publications académiques, organisation régulière de réunions d'informations syndicales aux 4 coins des départements Auvergnat, ...

**Bien avant le 6 décembre 2018
VOTEZ SNICS-FSU !**

Un syndicalisme responsable, actif et constructif

Le SNICS participe activement aux différents groupes de travail organisés par le rectorat (Postes, formation continue, etc.) ou obtenus à la demande du SNICS (répartition des moyens provisoires, implantation des nouveaux postes...). Ainsi nous avons obtenu :

- que certains postes soient mieux implantés,
- que nos collègues obtiennent les congés de formations demandés
- .

Lors des différentes CAPA, le SNICS transmet des comptes-rendus à toute la profession par les bulletins académiques ou des courriers individuels et lors des réunions d'information.

Le SNICS siège dans les organes consultatifs incontournables pour la reconnaissance des professions du champ de l'éducation. C'est là par exemple que se décide après un débat, l'implantation dans la transparence et l'équité des nouveaux postes. C'est là que sont évoquées la stabilisation des postes et l'amélioration des réponses à apporter aux élèves.

Le SNICS organise des réunions de réflexion sur la profession ou sur nos préoccupations :

- A Clermont-Ferrand sur l'infirmière et le secret professionnel
- Sur le devenir de notre profession
- Sur la réforme des retraites,
- Sur les conséquences de l'ARGPP

Dans notre académie,

La question des frais de déplacements s'aggrave suite à l'augmentation du carburant, à la baisse des enveloppes et aux secteurs qui s'étendent. Il est urgent d'obtenir que les remboursements correspondent aux frais engagés !

Parce qu'elle est rurale, notre académie qui n'a que 187 emplois d'infirmières, a besoin de créations de postes. En effet, ce n'est pas en « éparpillant » nos postes sur plusieurs établissements qu'on améliorera la réponse infirmière ni l'image de notre profession ni nos conditions de travail.

Promouvoir notre profession

- la catégorie A pour tous doit aboutir l'accès au grade d'inf de classe supérieure avant la fin de sa carrière ;
- le respect de nos compétences infirmières et de nos missions car elles sont toutes aussi importantes que celles des autres professions de santé : Attention à la décentralisation avec la confusion des rôles !
- l'intégration des études dans le dispositif LMD : revendication majeure !
- un vote jamais ambigu et toujours dans le but de défendre la profession aussi bien dans les promotions que sur le système des primes.
- Comment prétendre défendre la profession et demander une prime au mérite valorisé, au détriment de la part fixe.
- Comment défendre la profession en votant avec l'administration contre l'évolution des barèmes.
- Comment et encore comment le parcours est peuplé de ces comment qui nous interroge pour qui voter.



Avec la force de la FSU pour un service public d'éducation de qualité